

**Monsieur Martial Passi  
Maire de Givors  
Place Camille Vallin  
Hôtel de Ville  
BP 38  
69701 Givors cedex**

**Objet : privatisation de la voirie rue de la République**

Monsieur le Maire,

Une partie de la voirie publique de la rue de la République a été privatisée pour l'usage exclusif de la banque située à l'angle de cette rue et de la rue Salengro. Le prétexte de cette privatisation est un aménagement pour la sécurisation des fourgons blindés convoyeurs de fonds.

Cet aménagement réalisé par les services du Grand Lyon pose de nombreux problèmes aux usagers de la voirie de cette rue et aux bus des transports en commun. Une pétition avait été signée.

La présence d'une bordure assez haute en plein milieu de la voie pose des problèmes de sécurité.

- 1) Le code de la voirie impose une enquête publique pour la privatisation d'une voirie publique. Cette enquête publique doit être organisée par le maire qui reste gestionnaire de l'espace public même si la voirie est de compétence communautaire. Voulez-vous me communiquer le rapport du commissaire enquêteur et votre arrêté de clôture de cette enquête ?
- 2) Voulez-vous me communiquer votre arrêté de privatisation de cette partie de voirie ?
- 3) Si cette enquête publique n'avait pas eu lieu, vous seriez dans l'illégalité et cet aménagement est illégal. Depuis le temps que la banque occupe cet espace public elle aurait dû payer des droits de voirie à la commune ! Avez-vous bien organisé une enquête publique pour cette privatisation ? Vous savez que ce même code de la voirie interdit l'usage réservé à un particulier d'une partie de la voie publique.

En espérant que vous ferez suite à mes demandes comme l'exige la loi, je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées...

**Le président  
Alain Pelosato**